

Japan Racing Association Résumé

Structures et activités

Les bases juridiques de la JRA sont définies par la « Loi sur les courses hippiques » et par la « Loi sur la Japan Racing Association ». La JRA a été fondée en 1954 en tant qu'établissement public chargé de promouvoir le développement des courses hippiques ainsi que de contribuer à l'amélioration de l'élevage des chevaux de course et de la race chevaline en général. Elle est également responsable de l'amélioration de l'industrie de l'élevage du bétail. La JRA gère l'organisation des courses hippiques sous contrôle du ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Pêches. Depuis 2007, le Conseil d'administration composé de 6 membres et du président est placé au sein de sa structure, en tant que centre de décision relative à la gestion de l'établissement. Les membres, nommés directement par le Ministre, sont choisis parmi les experts capables de porter des jugements impartiaux sur la direction de l'organisation. Les compétences du Conseil d'administration concernent la définition des critères de gestion importants tels que les orientations fondamentales de la JRA, la détermination des budgets et des projets, la surveillance de l'exécution des fonctions de la direction, ainsi que l'approbation de la nomination entre autres du vice-président exécutif. Ce dernier et les directeurs de la JRA sont nommés par le président avec l'accord des membres du Conseil d'administration.

La direction de la JRA, responsable de toutes les activités de l'Association et des directives définies par le Conseil d'administration, est actuellement constituée de 14 membres : le président, le vice-président exécutif, le directeur exécutif, les directeurs et les auditeurs.

Un conseil chargé des études et des délibérations sur les points importants de la gestion est également installé au sein de l'établissement afin d'aider le président. Ce conseil, appelé « Conseil consultatif de gestion », se compose de 10 membres nommés par le président avec l'accord du Ministre parmi les propriétaires, les éleveurs, les entraîneurs, les jockeys ainsi que les experts.

Enfin, le « Conseil d'arbitrage pour l'équité des courses hippiques » assure l'enregistrement des propriétaires ainsi que la délivrance des licences des entraîneurs et des jockeys. Il étudie, par ailleurs, les réclamations relatives aux résultats des courses, conformément à la Loi sur les études des appels administratifs, afin de garantir l'impartialité des courses hippiques.

Le siège de Tokyo de la JRA est le centre nerveux du réseau des 10 hippodromes, des 41 installations de paris hors hippodromes « WINS » et de toutes les entités de la JRA travaillant directement ou indirectement à la gestion et au développement des courses nationales.

La JRA verse 10% de ses revenus bruts au Trésor Public, ainsi que 50% des bénéfices restant à la fin de l'année fiscale. En 2017, le versement total était de 2 777 milliards de dollars.

L'utilisation des fonds versés est définie par la Loi. Les trois quarts doivent être affectés à l'amélioration de l'élevage et un quart à des activités sociales.



Oeuvres de bienfaisance

Activités d'aménagement environnemental

Dans le cadre de sa responsabilité sociale, la JRA mène, au profit de la collectivité, une série d'activités d'aménagement environnemental pour résoudre les problèmes liés à l'organisation des courses tels que les embouteillages ou les stations de service. Des fonds pour l'aménagement environnemental sont versés aux collectivités publiques dans le but d'améliorer l'environnement local par l'aménagement de routes, d'équipements pour la sécurité routière, d'installations d'égouts, de places devant les gares ou de parcs publics.

Activités sociales

La JRA s'efforce également de contribuer à l'amélioration de l'aide publique, conformément à la Loi sur la Japan Racing Association stipulant la destination d'un quart de ses fonds vers des activités sociales. En outre, afin d'assumer un rôle social en tant que filière hippique, la JRA a créé en 1969 la « Racehorse Owners Welfare Association » qui encourage, en utilisant une partie des primes, le bien-être social à l'échelle nationale par le biais de donations.

Directeurs

(en date du 1er mars 2024)

Conseil d'administration de la JRA



YOSHIDA, Masayoshi
President and CEO



YAMAGUCHI, Hideaki
Executive Vice President



USUDA, Masahiro
Executive Director



UEKI, Akira
Director



SHIMIZU, Yasuhiro
Director



HASHIMOTO, Jiro
Director



SANO, Kenkichi
Director



KIKUTA, Atsushi
Director



IIDA, Hisataka
Director



KOBAYASHI, Tetsuya
Director



YOSHINARI, Masanobu
Director



GOTO, Masayuki
Executive Adviser
International Affairs